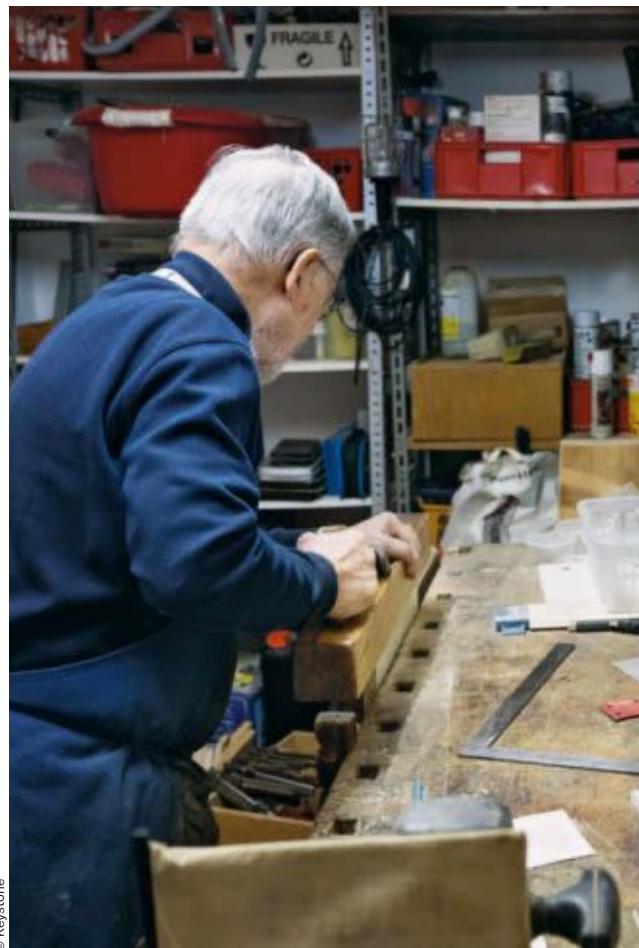


FAMILLE | AGISME

Jérôme Favre

Halte à la discrimination des «vieux»

L'article 8 de la Constitution ne tolère pas plus les discriminations liées à l'âge que celles liées à la race ou sexe. Pourtant, l'âgisme est une réalité quotidienne pour de nombreux Suisses, selon la Fédération des associations des retraités. Elle tape du poing sur la table et récolte des signatures pour secouer la Berne fédérale.



Ci-dessous

Dans un climat ambiant défavorable, les seniors tendent à intégrer les idées reçues sur les «vieux».

En Suisse, près de deux fois plus de personnes ont été discriminées en raison de leur âge (15% des victimes) que de leur orientation sexuelle (8,4%) ou de leur identité de genre (6,3%). C'est certes une discrimination moins courante que celles liées à la nationalité et à la langue – qui demeurent en tête des motifs recensés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) –, mais cela reste conséquent. Raison pour laquelle la Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) a lancé en novembre une pétition réclamant un plan d'action national. A Noël, elle avait récolté près de 8000 signatures sur la plateforme en ligne wecollect.

On s'en soucie peu

«Une initiative populaire serait plus forte, mais cette pétition est un premier pas», explique Esther Waeber-Kalbermatten, coprésidente du Conseil suisse des aînés qui entend mener une série d'actions cette année et déléguée de la FARES. L'ancienne conseillère d'Etat valaisanne promet des courriers de lecteurs dans la presse et du lobbying auprès des par-

«On parle beaucoup plus de racisme ou de sexism que de discriminations liées à l'âge.»

lementaires fédéraux. Car, à Berne, la question agite peu les esprits: «Ce n'est pas un thème discuté actuellement», indique une conseillère nationale siégeant au sein de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique. Quant au Conseil fédéral, qui doit actualiser sa politique de la vieillesse d'ici la fin de l'année prochaine, s'il reconnaît l'existence de discriminations, il a répété l'automne dernier qu'une convention internationale pour protéger les personnes âgées n'est pas nécessaire.

Ce n'est pas l'avis du Genevois Hans Peter Graf, gérontologue qui milite depuis vingt ans en faveur des seniors. Il s'est réjoui en avril dernier de la décision du Conseil des droits de l'homme, un organisme onusien, de commander un projet d'instrument international juridiquement contraignant protégeant les droits humains des personnes âgées. «Mais qui en a entendu parler?, interroge le septuagénaire qui



© Keystone

Sur le marché du travail, les personnes âgées et les jeunes souffrent de discrimination.

déplore le manque d'intérêt des médias. De manière générale, on parle beaucoup plus de racisme ou de sexism que de discriminations liées à l'âge.»

Les principaux concernés ne sont pas toujours conscients de ces questions. D'une part, selon Esther Waeber-Kalbermatten, ils «adoptent souvent le discours de la société, intérieurisent les préjugés». A 73 ans, elle regrette entendre régulièrement des phrases telles que «A mon âge, je ne peux plus faire ça» dans des discussions qui tournent fréquemment autour de questions liées à l'âge. D'autre part, complète Hans Peter Graf, la vieillesse «est une période mieux vécue qu'on ne l'imagine. De plus, les seniors ne se considèrent pas comme des 'vieux' et ne se sentent donc pas visés par certaines discriminations».

Du travail aux statistiques

Ces discriminations sont pourtant bien réelles. Le Genevois en a fait l'expérience il y a vingt ans: «Malgré un CV respectable, de l'expérience et un réseau, à 55 ans j'étais trop vieux pour le marché de l'emploi». Les discriminations concernent aussi l'accès à un logement ou l'octroi d'un prêt hypothécaire – «On craint que ça ne pose des problèmes ou que vous ne demandiez ensuite des adaptations» – , sans parler des primes maladie plus élevées ni du climat général. Esther Waeber-Kalbermatten prend pour

Lutter contre l'âgisme

Le dictionnaire Larousse définit l'âgisme comme la discrimination des personnes âgées. Ce n'est pas dans ce sens que l'entend le Conseil suisse des aînés (CSA): «Pour nous, il faut aller plus loin. Nous nous engageons contre les stéréotypes et les préjugés liés à l'âge. Ils concernent aussi bien les jeunes que les moins jeunes», explique Esther Waeber-Kalbermatten, coprésidente du CSA.

Outre que, selon les chiffres de la Confédération, les jeunes sont plus que d'autres victimes de discrimination raciale (27% des 15-24 ans contre 11% des 55-64 ans), ils sont aussi désavantagés sur le marché de l'emploi, qui demeure le lieu de discrimination le plus souvent mentionné dans les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique. En France, un rapport mentionné par *Le Monde* établit que «dans la recherche d'emploi comme dans le déroulement de carrière, les 18-24 ans ont deux fois plus de risque de rapporter l'expérience de discrimination que les 45-54 ans».

Pour Esther Waeber-Kalbermatten, toutes les catégories d'âge méritent d'être respectées: «Nous voulons lutter contre la ségrégation dans la société. Celle-ci est diverse et chaque personne est unique et a ses avantages et ses qualités». |



© Keystone

Esther Waeber-Kalbermatten a siégé au Conseil d'Etat valaisan de 2009 à 2021.

exemples les commissions consultatives mises sur pied par des communes – on y invite rarement des seniors – et les statistiques: souvent, les personnes de plus de 65 ans y apparaissent sous la forme d'un même groupe, «alors que tout le monde n'a pas les mêmes soucis passé cet âge-là». Les statistiques sur la... discrimination lui donnent raison: l'OFS divise la population en cinq catégories: 15-24, 25-39, 40-54, 55-64 et 65-88 ans.

Une loi spécifique permettrait de faire évoluer les mentalités, selon la socialiste haut-valaisanne. Mais changerait-elle vraiment les choses, dans la mesure où la Constitution interdit déjà la discrimination liée à l'âge? «Pour les personnes en situation de handicap, il existe une loi d'application et une convention internationale qui représentent un levier important. Tout n'est pas réalisé, mais cela a permis des adaptations, par exemple au niveau des transports publics, dont les personnes âgées profitent aussi», analyse Hans Peter Graf.

Des dispositions légales font, comme la création d'un service spécialisé fédéral, partie des exigences de la FARES. C'est un long et lent processus qui est entamé là, Esther Waeber-Kalbermatten le sait: «On en a fait l'expérience avec l'égalité entre les hommes et les femmes. Il a fallu beaucoup de discussions, mais aujourd'hui on a une loi spécifique et des bureaux de l'égalité au niveau fédéral et dans les cantons». Mais elle est aussi certaine qu'une «majorité des Suisses serait favorable» à une meilleure protection des aînés contre les discriminations. |

EN FAMILLE

La chronique de Blaise Guignard



Aïeux

Rien d'original à ceci: les fêtes de fin d'année nous ont évidemment fourni des occasions d'agapes familiales regroupant parents (ma compagne et moi), enfants et grands-parents. Selon diverses géométries: le père et la mère de Lorraine sont venus chez nous à la mi-décembre célébrer à la fois Noël (avec un peu d'avance) et l'anniversaire de Manon (avec un peu de retard); deux semaines plus tard, Lorraine, Niels et moi sommes allés passer quelques jours chez eux dans l'est de la France; ensuite, le 25 décembre, nous avons repris la route de la Suisse et mis les pieds sous la table et les cadeaux sous le sapin chez ma propre mère.

Moi qui ai eu mon premier fils à 29 ans et mon petit dernier à 54, j'ai logiquement une foule de souvenirs de grands-parents – les miens et ceux de mes enfants – s'étalant sur un quart de siècle. Certains me reviennent ainsi en mémoire à la faveur de ces retrouvailles intergénérationnelles. Dans la disponibilité attentive des parents de Lorraine envers leurs petits-enfants, je revois celle de mes propres parents envers mes rejetons Simon, Ulysse et Irène lorsqu'ils étaient gamins. Et lorsque Niels ou Manon part une semaine en séjour chez eux, chacun en revient avec des souvenirs similaires d'une semaine où il a bénéficié d'une exclusivité totale – et durant laquelle il lui a d'autant plus été facile de se montrer sage et conciliant qu'il ne s'agissait pas de le faire envers papa et maman.

Une foule de souvenirs de grands-parents s'étalant sur un quart de siècle.

Chez ma mère, en voyant Niels sauter dans ses bras avec effusion, je repense parfois à mes fils adultes qui faisaient de même il y a plus de deux décennies (et qui, heureusement pour elle, lui témoignent aujourd'hui leur affection plus prudemment). L'amour que portent des grands-parents à leurs petits-enfants est unique en son genre, serein et sécurisant. Il mérite donc bien d'abandonner un peu de sa propre autorité parentale lorsqu'on partage un peu de temps et d'espace avec les uns comme les autres. Une situation qui m'est également revenue en tête ces derniers temps! |